

# Querelles sans frontières entre Slovénie et Croatie

**Balkans** Bien que membres toutes deux de l'UE, les deux ex-républiques yougoslaves ne parviennent pas à définir leur frontière.

Jean-Arnault Dérens et Laurent Geslin  
Correspondants dans les Balkans

Un-zéro pour la Slovénie. Mais la Croatie n'entend pas se rendre pour autant et a déjà annoncé qu'elle n'allait pas reconnaître l'avis rendu jeudi par la Cour internationale d'arbitrage de La Haye. Ce dernier confirme la souveraineté slovène sur les quatre cinquièmes de la baie de Piran et prévoit un corridor d'accès aux eaux internationales en Adriatique. Le Premier ministre Andrej Penkovic a même déclaré qu'il espérait que la Slovénie ne prendrait "pas d'initiative unilatérale", ajoutant que la Croatie "avait les moyens de défendre ses frontières".

L'énorme avis de 398 pages entend répondre aux nombreux litiges opposant les deux voisins, tranchant le plus souvent dans un sens favorable à Ljubljana. Le point principal concerne bien sûr la définition de la frontière dans la baie de Piran, tout au nord de l'Adriatique. Il suffit, en effet, de reconnaître la souveraineté de la Slovénie sur quelques villages pour permettre à ce petit pays – qui ne possède que 37 kilomètres de côtes – d'avoir un accès direct aux eaux internationales. A défaut, les eaux slovènes restent enclavées entre les eaux croates et italiennes, en application du mode de calcul de la souveraineté maritime de la Convention internationale de Montego Bay.

Les villages de la baie de Piran sont au cœur des tensions depuis l'accession des deux voisins à l'indépendance, en 1991. D'autres litiges existent. Sur les bords de la rivière Dragonja, la Croatie a établi un poste frontière sur une zone revendiquée par Ljubljana. A l'inverse, l'armée slovène a pris ses quartiers dans un an-

cieen poste de contrôle de l'Armée populaire yougoslave, au sommet du Mont Trdin (Trdinov Vrh), revendiqué par la Croatie sous le nom de Sveta Gora. Tout au nord du pays, la rivière Mura sépare la région du Prekmurje slovène de celle du Medjimurje croate, mais le cadastre attribue à la Slovénie des terres situées sur la rive croate de la rivière, et les paysans de certains villages doivent donc traverser la frontière pour aller travailler leurs champs. La situation est d'autant plus complexe que la rivière sort régulièrement de son lit, modifiant parfois son cours.

**L'adhésion à l'UE source de nouvelles tensions**

Ces querelles microcholine pourraient sembler anecdotiques au regard des tragédies qu'a connu l'ancienne Yougoslavie, et certains malins ont même tenté de profiter de la situation, comme le Polonais

**Un Polonais a proclamé un fantaisiste "Royaume d'Enclava" sur un terrain contesté de 100 m<sup>2</sup>.**

Piotr Wawrzynkiewicz, qui a proclamé en avril 2015 un fantaisiste "Royaume d'Enclava", sur un terrain inculte de 100 mètres carrés contesté entre les deux pays. Pourtant, ces litiges sont devenus source de sérieux problèmes depuis l'accession de la Slovénie à l'Otan et à l'UE, en 2004. Ljubljana a, en effet, bloqué la candidature européenne de la Croatie, ne levant son veto qu'en échange de la création du Tribunal international d'arbitrage, ce qui permit à Zagreb de rejoindre l'UE en 2013.

Cette adhésion n'a rien arrangé, cependant, d'autant que la Slovénie est membre de l'espace Schengen, mais pas la Croatie, et le contrôle de la frontière entre les deux Etats a retrouvé une brûlante actualité lors de la crise des réfugiés, en 2015. Pour couronner le tout, le gouvernement croate s'est retiré du Tribunal en 2015, accusant un juge slovène d'avoir transmis des documents confidentiels à son ministère de tutelle. Des conflits similaires opposent toujours la Croatie à la Serbie sur les rives du Danube, tandis que l'accord de délimitation frontalière entre le Kosovo et le Monténégro est vivement contesté. A ce jour, seuls la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro ont signé un accord bilatéral définissant leur frontière.

